



14ème législature

Question N° : 93202	De M. Jean-Pierre Blazy (Socialiste, républicain et citoyen - Val-d'Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement : personnel	Tête d'analyse >enseignants	Analyse > personnel sous antidépresseurs. conséquences.
Question publiée au JO le : 16/02/2016		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'incident qui s'est déroulé aux Deux Alpes impliquant l'enseignant qui encadrait la sortie de dix lycéens lyonnais. L'enquête a démontré que l'enseignant avait fait un séjour à l'hôpital psychiatrique et qu'il était toujours sous un traitement à base d'antidépresseurs et de stabilisateurs d'humeur. Un professeur ne devrait pas pouvoir encadrer un groupe d'adolescents dans ce type d'activité qui peut mettre en danger leur sécurité s'il possède des facteurs pouvant réduire ses capacités à analyser le danger. Aussi il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour diminuer le risque.